

| | |
|----------------|---|
| Titre..... | Gestion et transmission du patrimoine Régimes matrimoniaux, donations et successions – niv1 |
| Objectifs..... | A l'issue de la formation, l'apprenant devra être capable de (chronologie d'apprentissage) : <ul style="list-style-type: none"> - Lister les différentes problématiques patrimoniales de transmission s'opposant aux dirigeants d'entreprises. - Décrire la technique juridique et fiscale permettant d'effectuer les bons choix en matière d'organisation du patrimoine. - Recenser les solutions possibles aux différentes problématiques identifiées et connaître les leviers d'optimisation patrimoniale. - Utiliser les textes en vigueur afin de recourir aux solutions les plus pertinentes - Déterminer une stratégie de transmission |
| Contenu | <p>Organisation et gestion du patrimoine des époux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel régime matrimonial pour quel profil et quels impacts sur le patrimoine (professionnel et personnel) des époux ? • Quel régime matrimonial pour quel profil et quels impacts sur le patrimoine (professionnel et personnel) des époux ? • Quel régime matrimonial pour quel profil et quels impacts sur le patrimoine (professionnel et personnel) des époux ? • Conseiller un changement de régime matrimonial : quand, pourquoi, et à quel coût ? • Protéger et améliorer les droits du conjoint survivant (donation entre époux, testament, avantages matrimoniaux). • Exemples de montages pouvant être proposés ? <p>PACS : incidences patrimoniales (rappel des régimes existants) Constitution d'un patrimoine commun : comment conseiller des concubins dans ce cas ?</p> <p>Transmission de patrimoine non préparée : conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dévolution successorale. • Les effets du décès sur les biens (notamment au regard de l'outil de travail) : cas du démembrement de propriété et de l'indivision. • Remplir la déclaration de succession. Droits de mutation à titre gratuit. <p>Transmission de patrimoine préparée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'une méthodologie de transmission. • Les instruments de la transmission anticipée à titre gratuit : testament, donation, donation-partage. • Les opportunités du démembrement de propriété. • Du bon usage de la forme sociétaire. • L'assurance-vie : un outil de transmission du patrimoine visant l'optimisation fiscale des revenus. • Autres supports de transmission. <p>Transmission d'entreprise à titre gratuit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donation de l'entreprise • Testament et legs • Mandat à effet posthume • Dispositions fiscales en vigueur (mécanismes du Pacte Dutreil). • Aperçu des pratiques. |
| Pédagogie..... | Exposé Echanges d'expériences Cas pratiques QCM de validation Validation de la formation : Attestation de fin de formation Effectif : entre 5 et 20 participants |
| Public | Conseils en gestion de patrimoine, conseils en investissements financiers Ingénieurs patrimoniaux Conseillers de clientèle Agents et courtiers d'assurances Cette formation ne nécessite aucun pré-requis |
| Durée..... | 1 jour soit 7 heures |

| | |
|--------------------------|--|
| Code | PAT2 |
| Méthode pédagogique..... | <p><u>Qualification des formateurs</u> Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.</p> <p><u>Moyens pédagogiques et d'encadrement</u> Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, ...) au bon déroulement de la formation.</p> <p><u>Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs</u> Questionnaire de validation des acquis.</p> <p><u>Moyens de suivi de l'exécution de l'action</u> Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.</p> <p><u>Modalités d'accessibilité</u> Si vous êtes en situation de handicap : pour anticiper et faciliter votre venue en formation, pour tout besoin d'aménagement spécifique ou pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référente handicap, Madame Stéphanie PERRIN au 02 99 83 08 71 ou sperrin@forum.bzh</p> |